

Conseil Municipal du	30 janvier 2023
----------------------	-----------------

à	18h00
---	-------

N°ordre	25
N° identifiant	2022-0344

Titre	Acquisition de la Guinguette et du mini-golf du Bois de Saint-Pierre
-------	--

Rapporteur(s)	M. Pierre NÉNEZ
Date de la convocation	24/01/2023

Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance	Vincent GATEL

PJ.	Plan de situation
-----	-------------------

Membres en exercice	53	
Quorum	27	

Présents	42	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre- Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	--

Absents	1	<p>M. Alain CLAEYS Conseiller Municipal</p>
---------	---	--

Mandats	10	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Louis FOURCAUD	M. Robert ROCHAUD
		M. Bouziane FOURKA	M. Aurélien BOURDIER
		M. Laurent LUCAUD	Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	M. Vincent GATEL
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Clémence POURROY	M. Charles REVERCHON-BILLOT
		Mme Lisa BELLUCO	M. Didier DARGÈRE
M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Julie FONTAINE		

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 29.</p> <p>Est sortie Mme Monique HERNANDEZ.</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Urbanisme - Habitat - Foncier
------------------	--

La ville de Poitiers souhaite s'investir dans un grand projet de réhabilitation et de requalification des Bois de Saint-Pierre situé à Smarves. Ce projet ambitieux s'articule autour d'axes de développement liés à l'aménagement et aux différents usages du site, à sa gestion et sa préservation environnementale, ainsi qu'à un projet éducatif plus immersif à la nature portant notamment sur la préservation de la biodiversité.

La vente de la Guinguette et du mini-golf des Bois de Saint-Pierre, ont été portés à la connaissance de la collectivité. La Ville souhaite se positionner quant à son acquisition en cohérence avec le programme de requalification global du site. Cette opportunité foncière fait suite à l'arrêt de l'activité des propriétaires actuels de la Guinguette, et représente la seule parcelle non maîtrisée par la Ville.

La ville de Poitiers envisage donc de se porter acquéreur de :

- la parcelle cadastrée section AL n°2 située au lieudit « Les Coudreaux » à Smarves, d'une superficie de 4 911 m² auprès de la Société civile immobilière (SCI) Les Chachou, représentée par Mme BIRAT et M. HARRISON, composée d'un local d'activités d'environ 70 m² comprenant une pièce, un bar, un cellier, une cuisine, un sanitaire, puis d'un mini-golf et d'une friche boisée
- du fonds de commerce exploité par la Société à responsabilité limitée (Sarl) Les Chachou, représentée par Mme BIRAT et M. HARRISON, auquel est associé une Licence 3 pour le débit de boisson.

La ventilation du prix de vente se décompose de la manière suivante :

- 85 000 € pour la vente de la parcelle AL n°2
- 30 000 € pour la cession du fonds de commerce.

soit un total de 115 000 €.

En vertu des articles L. 1311-9 à L. 1311-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ce bien immobilier étant d'une valeur inférieure à 180 000 €, aucun avis de France Domaine n'a été sollicité.

Les frais de notaire seront à la charge de la ville de Poitiers.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'accepter ces acquisitions dans les conditions mentionnées ci-dessus**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense correspondante, soit 85 000 €, y compris provision pour frais d'acte notarié, pour l'acquisition de la parcelle AL n°2 à Smarves, à l'opération 2001 – Bois de Saint-Pierre, article 2115 du budget Principal**
- **d'imputer la dépense correspondante, soit 30 000 €, liée à la cession du fonds de commerce au profit de la Ville, à l'opération 2001 – Bois de Saint-Pierre, article 2088 du budget Principal.**

POUR	51	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	Mme Monique HERNANDEZ.

La Maire,

Mme Léonore
MONCOND'HUY

Le Secrétaire,

Vincent GATEL



Affichée le	6 février 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	6 février 2023
Date de réception en préfecture	6 février 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230130-170246-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	3.1	Acquisitions	